



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Communiqué de Presse
6 septembre 2013

REFORME DES RETRAITES

L'Etat veut prendre la main sur les caisses des libéraux ***Les présidents des 10 caisses de retraite libérales saisissent les parlementaires***

Introduit sans concertation préalable, le projet de loi sur les retraites prévoit une modification profonde de la gouvernance des caisses de libéraux.

Les 10 présidents des sections professionnelles ont adressé à tous les parlementaires un courrier demandant la suppression immédiate de l'article concerné et l'ouverture de discussions avec les pouvoirs publics.

PARIS, le 6 septembre 2013

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

L'Etat projette de prendre la main sur les caisses de retraite des libéraux et de leur imposer ses règles de gestion. C'est l'objet de l'article 31 rajouté mardi soir au projet de loi sur les retraites. Discuté ? Négocié ? Le gouvernement n'a pas jugé bon.

Il est pourtant ouvert à la discussion quand les libéraux apportent clés en mains les mesures d'équilibrage de leurs régimes (17% d'augmentation des cotisations sans production d'aucun droit en 2013 et 2014). Mais pas pour cet article !

L'article paraît anodin. Il ne l'est pas.

Présenté comme l'outil le plus adapté pour inscrire les caisses dans une démarche de modernisation et de maîtrise de leurs coûts ?

Les caisses des professions libérales coûtent beaucoup moins cher que les autres régimes. Beaucoup moins cher que le RSI qui est pourtant géré selon les règles de bonne gestion imposées par l'Etat, et que les choix imposés par ce dernier en matière d'organisation ont mis dans une situation qualifiée de « catastrophe industrielle » par la Cour des Comptes.

Rendre des comptes à l'Etat : Oui,

Se voir imposer des critères de bonne gestion définis à Bercy sans prendre en compte nos spécificités : non. C'est générateur de catastrophes, le passé le prouve...

Nommer les Directeurs par l'Etat ? Avoir quelques places supplémentaires pour des Enarques en manque de promotion dans la sphère publique ?

Ce n'est pas l'enjeu, c'est mettre la main sur la gestion de nos caisses qui ont deux spécificités bien rares aujourd'hui : celles d'être bien gérées et ... d'avoir su accumuler des réserves pour assurer les niveaux de retraite des trente prochaines années sans « assommer » les prochaines générations d'actifs.

Préserver l'équité intergénérationnelle est au centre des décisions des libéraux depuis plus de trente ans. Ce n'est pas un hasard, c'est un mode de gouvernance qui l'a permis, une proximité des élus avec les affiliés, un sens des responsabilités, une organisation autonome et indépendante.

Ne nous méprenons pas, l'article 31, sous couvert de bonne gestion, est la porte ouverte à une remise en cause de l'indépendance et de l'autonomie des régimes des libéraux.

Quand sortent, de rapports publics ou moins publics, des idées comme la mutualisation des réserves des régimes complémentaires, il y a de vraies raisons de s'inquiéter.

Les 800 000 libéraux et leurs organisations professionnelles se mobiliseront contre toute volonté de l'Etat de dicter ses choix dans nos régimes et de se mettre en position de prendre la main sur les réserves acquises depuis trente ans par le seul effort de leurs cotisations.

Comment leur expliquer que le gouvernement s'intéresse plus aux libéraux qui ont toujours su prendre les mesures pour assurer l'avenir de leurs régimes alors que celui-ci s'interdit toute réflexion, toute piste de réforme, aussi minime soit-elle, sur les régimes spéciaux ? Les libéraux ont su préparer et penser leur avenir, ils ne seront pas les futurs prochains « pigeons » de la réforme des retraites ...

Un Etat moderne ne peut pas fonctionner avec des diktats. Nous sommes prêts à discuter avec le gouvernement pour trouver les meilleures règles afin d'assurer la pérennité de nos régimes et le meilleur niveau de droits à nos adhérents. Dépendre de choix et de contraintes générales que l'Etat pourrait imposer ne nous semble pas souhaitable, ni adapté à la spécificité de notre Organisation qui gère à la fois le régime de base mais également des régimes complémentaires.

Nous demandons le retrait immédiat de cet article du projet de loi et l'ouverture d'une véritable discussion avec les pouvoirs publics. Un communiqué de presse sera envoyé dans les meilleurs délais.

Les Présidents des Caisses Libérales

Jacques ESCOURROU

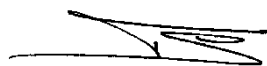
Président de la CNAVPL
Président de la Caisse
Interprofessionnelle (CIPAV)



Bernard LAGNEAU
Président des Pharmaciens



François COUROUBLE
Président des Vétérinaires



Gérard MAUDRUX
Président des Médecins



Claude JACQUET
Président des Notaires



Guy MOREL

Président des Chirurgiens-Dentistes
et des Sages-Femmes



Pascal JACQUET

Président des Agents Généraux
d'Assurance



Marie-Anne FRANCOIS

Présidente des Auxiliaires Médicaux



Roland BAYARD

Président des Officiers Ministériels



Michel GIORDANO

Président des Experts-Comptables
et des Commissaires aux Comptes



La Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) fédère les dix caisses de retraite des professions libérales, dénommées sections professionnelles : CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, CARPV, CAVAMAC, CAVEC, CAVOM, CAVP, CIPAV, CRN.

Gérée par les professions libérales, l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales associe étroitement :

- un régime de base fonctionnant comme un premier filet de sécurité pour l'ensemble des libéraux,
- des régimes complémentaires qui assurent l'essentiel de la retraite, adaptés à chaque groupe professionnel, à leur devenir et à leurs contraintes démographiques.

Les administrateurs de la CNAVPL, professionnels libéraux élus par leurs pairs, pilotent le régime d'assurance vieillesse de base des professionnels libéraux - le seul régime de base français qui fonctionne intégralement en points - et assurent la gestion de ses réserves. Les sections professionnelles assurent l'encaissement des cotisations et le versement des prestations du régime de base et gèrent elles-mêmes les régimes complémentaires et invalidité décès.

La CNAVPL est au service de plus de 800 000 professionnels libéraux en France qui représentent avec leurs salariés 2,6 millions d'actifs, au contact de 5 millions de concitoyens. Plus de 600 000 actifs cotisent auprès de la CNAVPL, via leur caisse professionnelle, et plus de 200 000 personnes bénéficient d'une retraite.

Contact :

Guillaume Buchsenschutz

Tél. 01 44 95 01 56

communication@cnavpl.fr

Pour plus d'informations : www.cnavpl.fr